



Treizième programme général de travail, 2019-2023

Cadre de résultats : informations actualisées

Pourquoi ce document a-t-il été établi ?

1. En mai 2019, dans sa résolution WHA72.1, la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le budget programme 2020-2021 et a prié le Directeur général, entre autres, de poursuivre l'élaboration du cadre de résultats du treizième programme général de travail, 2019-2023 (le treizième PGT) en consultation avec les États Membres, y compris par l'intermédiaire des comités régionaux, et de le présenter au Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session en janvier 2020.

Pourquoi avons-nous besoin d'un cadre de résultats ?

2. Le treizième PGT vise à obtenir un impact mesurable sur la santé des populations au niveau des pays. Pour appliquer ce système de mesure, il faut disposer d'un cadre de résultats permettant, d'une part, de suivre régulièrement les efforts déployés conjointement par le Secrétariat, les États Membres et les partenaires en vue d'atteindre les cibles du treizième PGT et les objectifs de développement durable (ODD), et, d'autre part, de mesurer la contribution du Secrétariat. De plus, le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) a déclaré dans son évaluation de l'OMS pour la période 2017-2018 que, suivant l'approche du treizième PGT, davantage centrée sur l'impact et les résultats, il faut mesurer la contribution de l'OMS de façon fiable et fondée sur la raison, et avoir une compréhension claire de ce qui est suivi et mesuré.¹

Qu'est-ce que le cadre de résultats ?

3. Le cadre de résultats (voir l'annexe) présente les résultats que nous cherchons à obtenir en vue d'avoir un impact sur la santé des populations au niveau des pays, et le système de mesure de l'impact (l'indicateur de haut niveau d'espérance de vie en bonne santé, les cibles du triple milliard et les indices correspondants), des résultats (les 46 indicateurs programmatiques) et des produits (au moyen d'un tableau de bord prospectif). Ainsi, le cadre d'impact du treizième PGT de l'OMS² et le tableau de bord prospectif constituent le système de mesure de la chaîne de résultats. En outre, des informations supplémentaires issues d'études de cas qualitatives permettront d'obtenir un tableau plus complet de l'impact général de l'OMS.

¹ Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN). MOPAN 2017-18 assessments: World Health Organization (WHO). April 2019 (<http://www.mopanonline.org/assessments/who2017-18/>, consulté le 24 juin 2019).

² Document A72/5.

Quelle est la période couverte par le cadre de résultats ?

4. La période couverte par le cadre de résultats, comme celle du treizième PGT, est 2019-2023 et coïncide donc avec trois budgets programmes distincts : la fin de l'exercice biennal 2018-2019, 2020-2021 (le budget programme approuvé en mai 2019) et 2022-2023.

Que reste-t-il à faire pour établir la version finale du cadre de résultats ?

5. En application de la résolution WHA72.1, le présent document résume les plans élaborés pour : affiner les valeurs chiffrées des jalons pour chacun des indicateurs programmatiques ; mettre au point des méthodes de calcul pour chacun des indices du triple milliard ainsi que pour l'espérance de vie en bonne santé ; permettre au Secrétariat de sélectionner des indicateurs supplémentaires, en consultation continue avec les États Membres ; et arrêter les principaux indicateurs de résultat du tableau de bord prospectif. Chacune de ces étapes est résumée ci-dessous. Ce document décrit également les travaux en cours en matière de mesure des produits.

Comment les valeurs chiffrées des jalons seront-elles affinées ?

6. Le Secrétariat définit actuellement les jalons pour 2023 des cibles de 2030 des ODD liés à la santé, en collaboration notamment avec les partenaires du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous. Une réunion avec des représentants d'États Membres, l'ensemble des partenaires du Plan d'action mondial et des experts est prévue en septembre-octobre 2019 afin de convenir de méthodes pour estimer les valeurs de départ des indicateurs concernés, correspondant à 2018, et des jalons, pour 2023. Les jalons serviront à évaluer à mi-parcours si les progrès escomptés au cours de la période couverte par les ODD sont en voie d'être atteints. Les valeurs de départ pour 2018 et les jalons pour 2023 figureront dans un rapport de référence qui sera établi ultérieurement en 2019. Le fait que 38 des 46 indicateurs programmatiques sont des indicateurs des ODD réduit la charge pesant sur les États Membres en matière d'établissement de rapports.

Comment les méthodes de calcul de chaque indice du triple milliard et de l'espérance de vie en bonne santé seront-elles arrêtées ?

Indice de la couverture sanitaire universelle

7. Un indicateur combiné de la couverture des services de santé et des difficultés financières connexes servira à suivre les progrès accomplis vers les jalons du treizième PGT. La couverture des services de santé continuera d'être mesurée au moyen de l'indice sur la couverture des services qui a été approuvé par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. La méthodologie pour créer l'indice, lié à l'indicateur 3.8.1 des ODD, est bien étayée par des documents et fait appel à une méthode d'agrégation simple.¹

8. S'agissant des difficultés financières consécutives à des dépenses de santé importantes, deux cas de figure sont à distinguer, selon que le ménage doit consacrer aux services de santé une part très conséquente de son revenu disponible (on parle alors de paiements catastrophiques), ou que le paiement de services de santé fait passer le ménage sous le seuil de pauvreté (paiements appauvrissants). La méthodologie pour estimer les difficultés financières liées à l'indicateur 3.8.2 des ODD a elle aussi été

¹ Voir les archives de métadonnées de la Division de statistique des Nations Unies (<https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-03-08-01.pdf>, consulté le 24 juin 2019).

approuvée par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et elle est étayée par des documents.¹

9. Les États Membres, le Secrétariat, les partenaires des Nations Unies et le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable reconnaissent tous que l'indicateur actuel de la couverture des services de santé est centré sur la couverture « brute » et ne rend pas compte de la couverture « effective », c'est-à-dire de la mesure dans laquelle les personnes qui ont besoin de services de santé bénéficient de services de qualité suffisante pour obtenir le bénéfice pour la santé souhaité. Le Secrétariat a commencé à travailler sur un indice actualisé qui classe les indicateurs de référence par type de soins (promotion, prévention, traitement, réadaptation et soins palliatifs) et par tranche d'âge (sur l'ensemble de la vie). Il convoquera une réunion de représentants des États Membres, d'experts et de partenaires des Nations Unies pour mener à terme les travaux méthodologiques relatifs à l'indice actualisé. À la lumière des observations reçues des États Membres lors des réunions des organes directeurs de janvier et de mai 2019 et des consultations intersessions informelles qui ont suivi la cent quarante-quatrième session du Conseil exécutif en janvier, l'indice actualisé de la couverture sanitaire universelle, qui mesure la couverture effective des services, sera mis à l'essai dans certains pays en 2019 et les résultats de ces projets pilotes seront présentés à la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif.

10. Les versions finales détaillées des méthodes permettant de combiner la couverture effective des services et les difficultés financières connexes, et d'estimer ainsi le nombre de personnes bénéficiant de la couverture sanitaire universelle dans une population donnée, seront établies au cours de l'année 2019, en consultation avec les États Membres, les partenaires et les experts.

Indice relatif à la protection face aux situations d'urgence sanitaire

11. L'indice relatif à la protection face aux situations d'urgence sanitaire est composé de trois indicateurs de référence rendant compte des activités mises en œuvre pour se préparer aux situations d'urgence sanitaire, pour les prévenir et pour les détecter et y riposter. Il correspond à la moyenne des indicateurs utilisés pour la préparation, pour la prévention et pour la détection et la riposte. Des mesures seront prises en 2019 en vue d'affiner la méthodologie et d'améliorer la disponibilité des données, en particulier pour l'indicateur correspondant à la détection et à la riposte. Les États Membres seront consultés lors de l'établissement de la version finale de la méthodologie.

Indice relatif à l'amélioration de la santé de la population

12. L'indice de l'amélioration de la santé de la population permet de mesurer l'impact d'interventions multisectorielles dirigées par le secteur de la santé selon des approches fondées sur les politiques, la sensibilisation ou la réglementation. Les indicateurs prioritaires sont choisis parmi les indicateurs programmatiques. Le Secrétariat élabore actuellement une méthode de calcul pour la cible consistant à ce qu'un milliard de personnes supplémentaires bénéficient d'un meilleur état de santé : un groupe de travail examine les problèmes méthodologiques s'y rapportant. La méthodologie proposée sera examinée en concertation avec des représentants d'États Membres et des experts en septembre et octobre 2019.

Espérance de vie en bonne santé

13. L'espérance de vie en bonne santé est une mesure synthétique complète de la santé de la population qui combine la mesure de l'espérance de vie et celle du nombre d'années de vie en bonne santé. Elle correspond au nombre d'années moyen pendant lesquelles une personne peut espérer vivre

¹ Voir les archives de métadonnées de la Division de statistique des Nations Unies (<https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-03-08-02.pdf>, consulté le 24 juin 2019).

en bonne santé, compte tenu des années vécues dans un état de santé non optimal en raison de la maladie ou de traumatismes. L'OMS établit des rapports réguliers sur l'espérance de vie en bonne santé par l'intermédiaire de ses estimations sanitaires mondiales, à l'aide d'une méthodologie standard acceptée.

14. Des mises à jour d'un document sur la méthodologie seront diffusées en ligne et la version finale sera présentée à la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif en même temps que des données de référence et des jalons pour les indices du triple milliard et les indicateurs programmatiques. Le document sur la méthodologie comprendra également des propositions d'approches sur la ventilation des données pour les indicateurs programmatiques et les indices du triple milliard, en vue de pouvoir suivre les inégalités et de déterminer ainsi qui est laissé de côté.

Comment les indicateurs supplémentaires seront-ils sélectionnés ?

15. Il est envisagé d'établir des jalons et des indicateurs supplémentaires pour d'autres priorités de santé publique telles que la couverture des services pour les troubles mentaux graves, la dépendance chez les personnes âgées, le dépistage du cancer du col de l'utérus et les soins palliatifs. Le Secrétariat continuera de collaborer avec les États Membres et les experts tout au long de la période 2019-2021 pour définir les indicateurs dans ces domaines, étudier les moyens de renforcer les sources de données et arrêter la méthodologie moyennant une série de consultations techniques. Des points de référence et des jalons seront ensuite établis.

16. Les indicateurs dont il sera convenu seront ensuite présentés au Conseil exécutif en vue d'être intégrés au budget programme suivant en 2022-2023.

Comment la contribution et les produits du Secrétariat seront-ils mesurés ?

17. Le Secrétariat apporte aussi une modification sensible à la façon de mesurer sa contribution, en abandonnant l'approche globale descendante au profit d'une approche mesurant l'impact de l'OMS au niveau des pays. Le Secrétariat mesurera la réalisation des produits de façon à démontrer sa contribution aux résultats et à l'impact dans chaque pays. Le caractère intégré du cadre de résultats, en particulier des produits, requiert une méthode novatrice de mesure des produits pour réellement rendre compte du travail du Secrétariat et mesurer sa prestation de manière plus utile. À cette fin, le Secrétariat propose une nouvelle approche pour mesurer les produits : il ne définira plus un nombre important d'indicateurs de produit puisque cette méthode s'est révélée insuffisante pour assurer la transparence et justifier l'action menée et que les indicateurs ne mesuraient qu'en partie seulement la réalisation des produits.

18. La nouvelle approche de mesure des produits fait appel à un tableau de bord prospectif. Selon cette méthode, le Secrétariat propose de mesurer le degré de réalisation de chaque produit d'après six paramètres d'évaluation, appelés « dimensions ». Pour la réalisation de chaque produit, le même ensemble de dimensions sera évalué : comment le Secrétariat a exercé sa fonction de leadership ; la mesure dans laquelle le Secrétariat a mis à disposition les biens mondiaux nécessaires pour parvenir au produit ; la mesure dans laquelle le Secrétariat a fourni un appui technique aux pays ; la mesure dans laquelle les interventions ayant permis d'obtenir le produit ont tenu compte du genre, de l'équité et des droits humains ; la mesure dans laquelle le produit a été obtenu conformément au principe d'optimisation financière ; la mesure dans laquelle les premiers indicateurs de succès (principaux indicateurs) sont atteints d'une manière qui influe sur les impacts recherchés (les principaux indicateurs seront liés aux indicateurs de résultat, c'est-à-dire aux 46 indicateurs programmatiques et aux cibles du triple milliard).

Que reste-t-il à faire en matière de mesure des produits ?

19. Des ensembles spécifiques d'indicateurs, ou un ensemble de critères pour évaluer dans quelle mesure chaque dimension est respectée, seront élaborés au cours de l'année 2019 en vue de parvenir à des mesures et des rapports plus objectifs.

20. C'est une approche à la fois plus complète et plus robuste puisqu'elle permet de mesurer la prestation du Secrétariat selon l'influence qu'elle a sur l'impact recherché. Elle aide à déterminer la performance de chaque entité à chaque niveau de l'Organisation et offre donc un meilleur moyen de responsabilisation. Cette méthode et les indicateurs correspondant à chaque dimension du tableau de bord prospectif seront présentés à la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif.

Comment les résultats seront-ils présentés ?

21. Le Secrétariat fera rapport chaque année sur le cadre de résultats. S'éloignant du format actuel qui repose largement sur des rapports qualitatifs, le rapport annuel intégrera progressivement à l'avenir tous les aspects du cadre : produits, résultats et impact. Il comprendra aussi des études de cas qualitatives sur la situation dans les pays, afin de donner un tableau plus complet de l'impact de l'OMS et des changements concrets que l'Organisation apporte dans la vie des gens. Au terme de la période du treizième PGT, le Secrétariat présentera un rapport complet résumant les progrès accomplis au regard des jalons programmatiques, des cibles du triple milliard et de la contribution du Secrétariat, mesurés au moyen du tableau de bord prospectif et d'études de cas qualitatives pendant la période 2019-2023.

Quelles sont les prochaines étapes ?

22. Les mesures résumées ci-dessous sont envisagées au cours du reste de l'année 2019 afin d'achever les travaux relatifs au cadre de résultats.

- a) Le Secrétariat organisera une réunion technique avec des représentants des États Membres et des experts en septembre-octobre 2019 pour convenir d'une méthodologie permettant de mesurer les cibles du triple milliard, les progrès vers les jalons correspondants et l'espérance de vie en bonne santé.
- b) Le Secrétariat mettra à l'essai l'indice actualisé de couverture sanitaire universelle, qui mesure la couverture effective des services, dans certains pays.
- c) Le Secrétariat convoquera les partenaires du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous afin de définir les données de référence et les jalons des indicateurs programmatiques.
- d) Le Secrétariat tiendra compte des contributions apportées aux réunions des comités régionaux pour préparer le cadre de résultats.
- e) Des consultations d'experts seront également organisées pour arrêter les indicateurs des différentes dimensions du tableau de bord prospectif.
- f) Le Secrétariat continuera de combler les lacunes critiques de données et de renforcer les systèmes de données et d'information sanitaire des pays.

g) Les consultations informelles d'États Membres se poursuivront.

h) Le Secrétariat préparera un rapport complet présentant notamment les résultats des projets pilotes. Le rapport sera présenté à la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif.

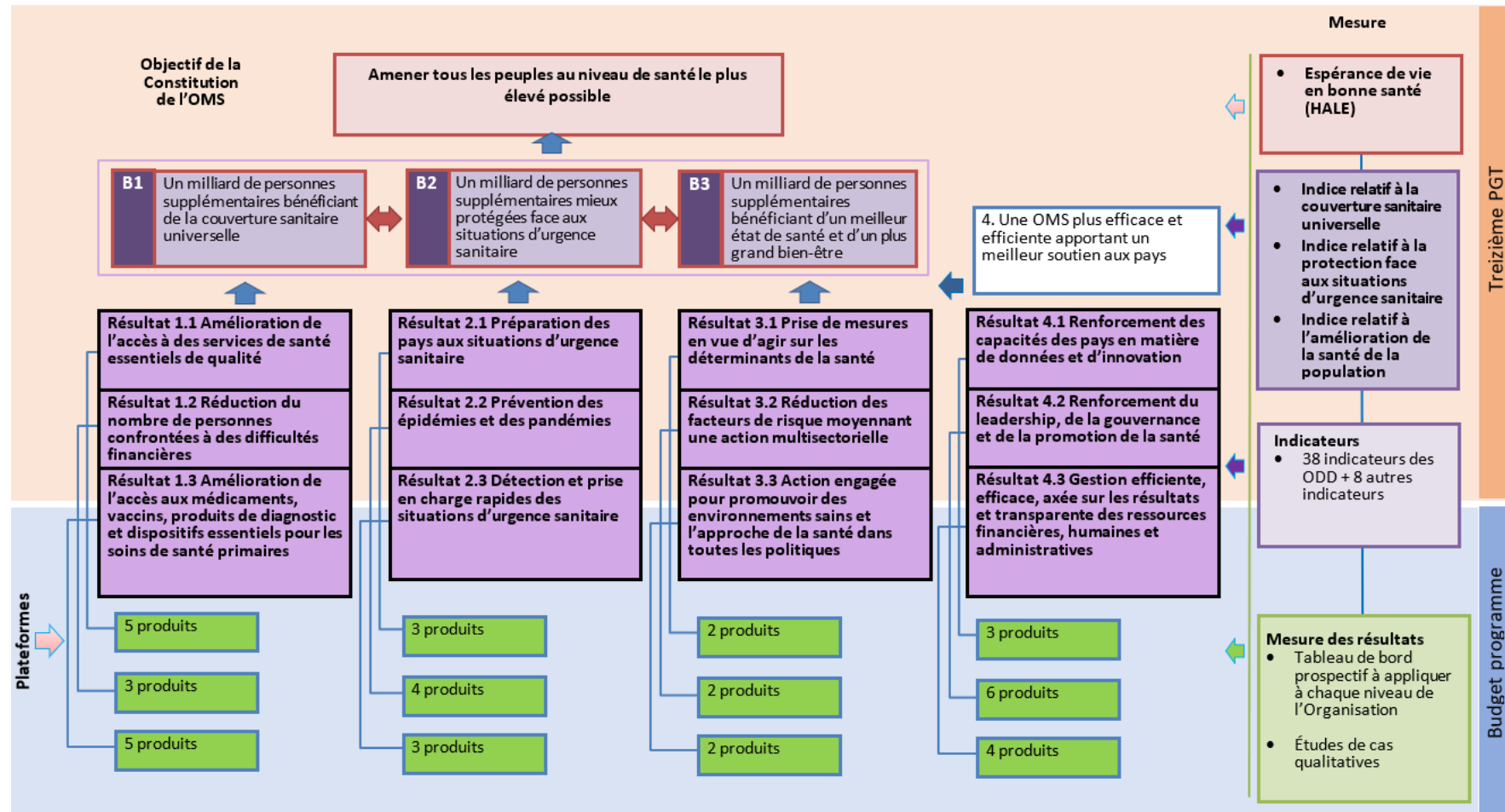
23. Le Secrétariat continuera de collaborer avec les États Membres, leurs bureaux nationaux de statistique et d'autres partenaires dans le but exprès de donner aux pays les moyens d'analyser, d'interpréter et de suivre les progrès accomplis et d'utiliser ainsi au mieux leurs données afin de tenir l'engagement de ne laisser personne de côté, pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ RÉGIONAL

24. Le Comité régional est invité à formuler des observations sur le cadre de résultats et à y apporter sa contribution. Ces éléments serviront de base au texte du document qui sera présenté à la cent-quarante-sixième session du Conseil exécutif pour examen.

ANNEXE

TREIZIEME PROGRAMME GENERAL DE TRAVAIL, 2019-2023 CADRE DE RESULTATS



Treizième PGT : treizième programme général de travail, 2019-2023 ; ODD : objectif de développement durable.